

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	28 juin 2019
-----------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	132
N° identifiant	2019-0432

Titre	Observatoire du tourisme - Convention de partenariat avec le Département de la Vienne
-------	---

Rapporteur(s)	M. Gérard HERBERT
Date de la convocation	24/05/2019

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT.

P.J.	Convention de partenariat Sites de visites et événements Grand Poitiers Liste hébergements Fréquentation des réseaux sociaux et du site internet des Offices de Tourisme
------	--

Membres en exercice	91
Quorum	

Présents	53	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - M. Claude LITT - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Édouard ROBLOT - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires M. Vincent THOMASSIN - M. Christian GIRARD les conseillers communautaires suppléants
----------	----	--

Absents	22	M. Jérôme NEVEUX - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Olivier BROSSARD - M. Jean-Michel CHOISY - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - Mme Véronique LEY - M. Maguy LUMINEAU - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - M. Christian RICHARD - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	----	--

Mandats	16	Mandants	Mandataires
		M. Gérald BLANCHARD	M. Édouard ROBLOT
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	M. El Mustapha BELGSIR
		Mme Nicole BORDES	Mme Coralie BREUILLÉ
		M. Jacky CHAUVIN	Mme Florence JARDIN
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Eliane ROUSSEAU
		M. Claude FOUCHER	M. Gérard DELIS
		Mme Jacqueline GAUBERT	M. Alain CLAEYS
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Francette MORCEAU
		M. Abderrazak HALLOUMI	M. Michel BERTHIER
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Dominique BROCAS
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Jean-Louis CHARDONNEAU
		M. Gilles MORISSEAU	M. Olivier KIRCH
		M. Christian PETIT	M. Francis CHALARD
		Mme Marie-Dolorès PROST	Mme Jacqueline DAIGRE

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 33, 131, 135 à 136, 110 à 117, 119, 120, 123 à 130, 102 à 109, 92 à 94, 133, 95 à 101, 67 à 91, 54 à 66, 132, 46 à 53, 34 à 45 et 122. Les 118, 121 et 134 sont retirées.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture

Dans le cadre de son projet de territoire, Grand Poitiers Communauté Urbaine, souhaite relever le défi de l'accueil et de l'émergence d'une destination touristique Poitiers-Futuroscope.

Vu l'article L.111-1 du code du tourisme qui dispose que l'État, les régions, les départements, et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée,

Vu l'articles L132-2 du code du tourisme prévoyant qu'à l'initiative du conseil départemental est créé un Comité Départemental du Tourisme (CDT) chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique touristique du département, (dans la Vienne, il s'agit de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou - ACAP -),

Vu la politique touristique du département approuvée le 9 mars 2018 prévoyant à l'axe 4 de son plan départemental de « Renforcer l'évaluation et la connaissance des pratiques touristiques et anticiper les mutations du secteur touristique avec la mise en place d'un observatoire touristique départemental ».

Vu la convention d'objectifs pour 3 ans N°2019-302 adoptée le 28 juin 2019 avec l'Office du Tourisme Communautaire (OTC) prévoyant la contribution de l'OTC à la « Cellule observation » de Grand Poitiers,

Considérant le plan d'actions touristiques de Grand Poitiers validé en Conférence des Maires le 30 août 2017 prévoyant que pour réussir l'enjeu de la gouvernance il convient de renforcer la mission observation de Grand Poitiers pour se doter d'une stratégie fondée sur une évaluation permanente.

Les principaux enjeux de la stratégie touristique de Grand Poitiers concernent le développement d'activités touristiques génératrices de retombées économiques et le renforcement de l'image de Grand Poitiers en tant que destination touristique.

L'objectif relatif à la gouvernance, au sein des 10 définis pour mettre en œuvre la stratégie de développement touristique de Grand Poitiers, vise à améliorer la synergie des structures et à mutualiser les actions en lien avec le tourisme.

Par conséquent, il convient de collaborer à l'observatoire touristique de la Vienne.

Ce projet engage Grand Poitiers à fournir au Département des données statistiques relatives à la fréquentation des hébergements et des sites de visites ainsi que celles des accueils touristiques de l'OTC.

En contrepartie, Grand Poitiers bénéficiera de la restitution des informations transmises par les sept EPCI de la Vienne, partenaires du projet avec leurs offices de tourisme. En outre, Grand Poitiers sera informé des résultats des études et enquêtes réalisées par le Département en partenariat, notamment avec la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle Aquitaine (MONA) et le Comité Régional du Tourisme (CRT).

Après examen de ce rapport et de ses annexes, il vous est proposé :

- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que tout document à intervenir sur ce sujet.**

POUR	69	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	5 juillet 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Impossible de récupérer le libellé

**Convention n° 2019-C-DGAD-DCT-00... relative au partenariat entre le Département de la Vienne,
Grand Poitiers Communauté Urbaine et l'Office de Tourisme Communautaire dans le cadre de
l'Observatoire Touristique de la Vienne**

ENTRE

Le Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex, représenté par M. Bruno BELIN, Président du Conseil Départemental, et dénommé ci-après « le Département »,

d'une part,

ET

Grand Poitiers Communauté urbaine représentée par le Vice-Président, autorisé par délibération n°2019-0432 du Conseil Communautaire en date du 28 juin 2019, et dénommée ci-après « le partenaire »,

ET

L'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Office de Tourisme Communautaire (OTC), sis 45 Place Charles de Gaulle, 86009 Poitiers Cedex, représenté par son Président, Monsieur Alain CLAEYS et dénommé ci-après « le partenaire »,

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

VU le Code du Tourisme,

VU la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental du 9 mars 2018 approuvant le plan départemental de développement touristique de la Vienne,

VU la délibération du Conseil Départemental du 15 mars 2019 relative au Budget Primitif 2019,

VU la délibération de la Commission Permanente du 4 juillet 2019 autorisant la signature de la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le plan départemental de développement touristique de la Vienne est basé sur les quatre axes stratégiques suivants :

1. Renforcer les liens institutionnels en assurant la mise en œuvre de la stratégie du Département de la Vienne auprès des partenaires institutionnels (EPCI, OT).
2. Conforter et élargir l'offre départementale en soutenant notamment l'émergence de nouveaux projets structurants permettant le développement et le renouvellement de l'offre touristique dans le but d'allonger la durée des séjours et d'augmenter le chiffre d'affaires induit par l'activité touristique.

3. Développer la visibilité et la commercialisation de l'offre dans sa diversité en assurant notamment la construction de l'infrastructure d'une place de marché mutualisée permettant de structurer la visibilité de l'offre sur le web et les réseaux sociaux ; renforcer la politique de communication et positionner la Vienne parmi les premiers départements touristiques ruraux de France.
4. Renforcer l'évaluation et la connaissance des pratiques touristiques et anticiper les mutations du secteur touristique avec la mise en place d'un observatoire touristique départemental.

La présente convention vise à encadrer la mise en œuvre de l'Axe 4 de ce plan touristique..

Article 1 : OBJET

La présente convention est relative au partenariat entre le Département et les partenaires dans le cadre de l'Observatoire Touristique de la Vienne. Elle encadre notamment les échanges d'informations et de données statistiques.

Article 2 : ENGAGEMENT DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- respecter la confidentialité des informations transmises par le(s) partenaire(s),
- transmettre, selon les demandes, les données globalisées au Comité Régional du Tourisme (CRT), à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), à la Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (MONA) et à Atout France,
- réaliser une restitution globale après chaque saison et chaque fin d'année sous la forme d'une note de tendance transmise au(x) partenaire(s),
- informer le(s) partenaire(s) des enquêtes et études réalisées par le CRT, l'INSEE et autres partenaires publics et privés, notamment :
 - o le Suivi de la Demande Touristique réalisé en lien avec l'Institut de Sondage KANTAR TNS SOFRES,
 - o l'enquête de clientèle pilotée par le CRT et réalisée par un cabinet d'étude,
 - o les enquêtes de conjoncture mensuelles réalisées par le CRT auprès des hôtels, des campings, des Offices de tourisme et des sites touristiques,
 - o les relevés de fréquentation de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air réalisés par l'INSEE,
 - o la mise à jour annuelle des données des Offices de Tourisme incluses dans la « Radioscopie » réalisée par la MONA.

Article 3 : ENGAGEMENT DU/DES PARTENAIRE(S)

Le(s) partenaire(s) s'engage(nt) à transmettre au Département :

- la fréquentation touristique trimestrielle des sites dans un délai de 15 jours à compter de la fin du trimestre concerné et la fréquentation des manifestations majeures (de plus de 4 000 visiteurs) dans un délai d'1 mois à compter de la fin de chaque manifestation (liste prévisionnelle jointe en annexe 1),
- la liste mise à jour, sous format excel et ne comportant pas des données à caractère personnel (notamment les nom, prénom et coordonnées personnelles des gérants ou des propriétaires), des hébergements du territoire et de leurs coordonnées, annuellement. Ce document pourra être une extraction du Système d'Information Touristique (SIT) du partenaire ou une liste selon le modèle joint en annexe 2,
- les nuitées de la taxe de séjour du territoire concerné par catégorie d'établissements au plus tard en mars pour l'année N-1,
- les données de fréquentation mensuelle, sous format excel, de l'Office de Tourisme et de ses antennes en réalisant une extraction de son logiciel ou en remplissant le logiciel OT Stat avec en

- complément, les tableaux joints en annexe 3 et relatifs à la définition des termes sur la fréquentation des Offices de Tourisme, à la fréquentation des réseaux sociaux et du site internet,
- les éléments demandés par le Département dans le cadre de sa collaboration avec le CRT, l'INSEE, la MONA et Atout France,

En cas de répartition des opérations de transmission de ces éléments entre les partenaires, ceux-ci en informeront le Département dans les plus brefs délais.

Les partenaires s'engage(nt) également à inviter l'agent du Département chargé de l'Observatoire Touristique de la Vienne aux différentes réunions publiques et techniques liées à l'Observatoire (ateliers, réunion d'information etc.).

Article 4 : DURÉE – MODIFICATIONS

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa date de signature par les parties. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des parties au plus tard 2 mois avant sa date anniversaire. En tout état de cause, la durée totale de la présente convention ne pourra excéder 4 années.

Elle pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 5 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, celui-ci sera porté devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Poitiers en trois exemplaires originaux, le

Pour l'Office de Tourisme Communautaire
Le Président de l'EPIC-OTC,

Pour Grand Poitiers,
Pour Le Président,
Le Vice-Président

Alain CLAEYS

René GIBAULT

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,

Bruno BELIN

SITES DE VISITES ET EVENEMENTS GRAND POITIERS

Période concernée						
Nom du site ou de la manifestation	Commune	Nombre de visiteurs	dont français - si données disponibles	dont locaux (86) - si données disponibles	dont étrangers - si données disponibles	Observations
Futuroscope	Chasseneuil du Poitou					
Parc de Loisirs	Beaumont-Saint Cyr					
Piscine de la Pépinière	Poitiers					
Piscine de la Ganterie	Poitiers					
Parc zoologique Bois de St Pierre	Poitiers					
Espace Mendès France	Poitiers					Données trimestrielles des fréquentations intra muros (estimations)
Patinoire	Poitiers					
Piscine de la Blaiserie	Poitiers					
Piscine de Bellejouanne	Poitiers			1957		

Nom du site ou de la manifestation	Commune	Nombre de visiteurs	dont français - si données disponibles	dont locaux (86) - si données disponibles	dont étrangers - si données disponibles	Observations
Piscine	Chauvigny					
Pôle Sportif Mélusin	Lusignan					
Musée Sainte Croix	Poitiers					
Géants du Ciel	Chauvigny					
Vélo-rail	Chauvigny					
Piscine des Bois de St Pierre	Poitiers					
Baptistère St Jean	Poitiers					
Piscine	Bonnes					
Musée des traditions populaires et d'archéologie	Chauvigny					

Nom du site ou de la manifestation	Commune	Nombre de visiteurs	dont français - si données disponibles	dont locaux (86) - si données disponibles	dont étrangers - si données disponibles	Observations
Musée du vitrail	Curzay sur Vonne					
Piscine	Sanxay					
Grottes de la Norée	Biard					
Mélusik	Lusignan					
Soirée Lyriques de Sanxay	Sanxay					
Festival Grand Poitiers l'été	Poitiers					
Gamers Assembly	Poitiers					
Les Expressifs	Poitiers					
Polychromies de Notre Dame	Poitiers					

Liste hébergements

Nom de la société	Adresse	Code postal	Ville	Adresse e-mail de la société	Téléphone professionnel	Télécopie	URL	Notes

Définitions liées à la fréquentation des Offices de Tourisme

Terme	Définition
Visiteur	Personne qui entre dans l'Office de Tourisme s'adressant ou non aux conseillers en séjour
Contact	Personne qui s'adresse aux conseillers en séjour
Demande	Thématique pour laquelle un contact sollicite un conseiller en séjour - un contact peut faire plusieurs demandes

	Fréquentation Site internet		Réseaux sociaux			
	Nb de visiteurs uniques	Nb de pages vues	Nb de fans Facebook	Nb de followers Twitter	Nb de followers Instagram	Nb d'abonnés Newsletter
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre						
Octobre						
Novembre						
Décembre						
TOTAL						